

---

**Nombre de membres en exercice:** 11

**Procès-verbal de la séance du 03 mai 2023**

**Présents :** 11

L'an deux mille vingt-trois et le trois mai l'assemblée régulièrement convoquée le 03 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Daniel POMIES

**Votants:** 11

**Sont présents:** Daniel POMIES, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Sophie ROBERT, Jean-Luc ASTUGUES, Philippe CHARLIER, Raymond DELPIC, Simone LAMARQUE, Jean-Pierre LAMOTHE, Frank MONTAUBAN, Martine SERRES, Yaël SMERZ

**Secrétaire de séance:** Jasmine PUCH-NEDELLEC

---

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2023,
- Décision modificative du budget 2023,
- Questions diverses :
  - Compte rendu de la situation budgétaire de la Communauté de Communes,
  - Bilan des travaux du logement communal

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2023**

Après lecture du document, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2 - Décision modificative du budget**

Suite à une erreur d'imputation lors de la saisie du budget, Jasmine PUCH-NEDELLEC explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de rectifier celle-ci.

En effet, 45 000€ ont été imputés à l'article RI041-1641 qui est une opération d'ordre, hors ce montant devait être imputé à l'article 1641 en tant que recette réelle.

Il convient donc de basculer ce montant sur le bon article.

Suite à cette explication, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

**3 - Questions diverses**

- Information sur la pose d'un nouveau compteur d'eau pour régler le problème de fuite qu'il était impossible à situer, et préparation pour la future rénovation de l'assainissement.  
Devis d'Astarac Services TP de 35 212€ HT (avec clôture pour sécurité)  
Demande d'un deuxième devis à l'entreprise Cibray.
- Remise en état du boulodrome : devis de 4 126€ HT soit 4 951.20€ TTC. Le Conseil décide de revoir le devis pour y intégrer l'accessibilité vers le terrain de tennis.
- Le Conseil Municipal décide de faire chiffrer la sécurité incendie par les entreprises SECURIS et RECURT.
- Point sur le logement communal. Travaux : carrelage + bac de douche + parquet flottant effectués. Les locataires doivent venir signer le bail mercredi 10 mai 2023. Diagnostics à faire : performance énergétique, électricité, plomb.
- Information sur le nouveau bureau de l'ACA.

- Ville à joie prévoit une animation le vendredi 30 juin 2023 : participation de l'orchestre Mirandi et Equivox.
- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : décret paru le 3 mai 2023. Déclaration à effectuer auprès des compagnies d'assurances dans un délai de 30 jours.
- Information sur le projet des conteneurs semi-enterrés prévus pour 2024.
- Information sur le budget de la Communauté de Communes.
- Information sur les problèmes d'incivilité dans le cimetière.
- Réflexion sur la réfection de la voie du Bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal  
du 06 juin 2023

La secrétaire de séance  
Jasmine PUCH-NEDELLEC

Le Maire  
Daniel POMIES